

Groupe Ile-de-France

**Journée d'étude sur la formation professionnelle
Colombes, 12 mars 1974**

Carrefour n° 1 : Formation des employés de bibliothèques et des magasiniers

8 participants (3 bibliothécaires, 4 employés de bibliothèque ou magasiniers, 1 auxiliaire de bureau).

La faible participation à ce carrefour nous paraît regrettable car la formation des employés de bibliothèque et des magasiniers qui assurent souvent le fonctionnement quotidien des bibliothèques est un problème important et jusqu'ici très négligé.

Remarque préalable : Le carrefour est d'accord sur la définition de l'emploi comme agent d'exécution.

Ceci implique que, si les tâches qui leur sont confiées requièrent de l'initiative et un certain niveau de connaissances générales et techniques, ce n'est aucunement un acte de responsabilité.

Il faut donc :

d'une part, cesser avec la pratique qui consiste à utiliser des employés de bibliothèque à des postes relevant du niveau sous-bibliothécaire (direction d'annexes, responsabilité de catalogage, etc.),

d'autre part, permettre la formation et donc la promotion au grade de sous-bibliothécaire des employés capables de tenir cet emploi.

- Niveau et contenu de la formation des employés de bibliothèques et magasiniers :

- Culture générale : niveau B.E.P.C.

Plutôt qu'une accumulation de connaissances diverses, le carrefour préconise une acquisition de techniques d'expression. (Les méthodes employées par les cours par correspondance du centre de Vanves sont à retenir.)

- Connaissances professionnelles : Utilisation des instruments de travail (usuels, fichiers).

- Technique professionnelle : Circuit du livre (entretien, prêt, reliure). Dactylographie.

- Structures de formation :

- Pour le personnel des bibliothèques municipales : faire appel au centre de formation du personnel communal.

- Pour le personnel des bibliothèques d'Etat : demander à la D.B.L.P. que des structures équivalentes soient mises en place.

- Formation initiale : demander que soit étudié, dans le cadre des programmes des C.E.T., un B.E.P. d'employé de bibliothèque.

- Modes de formation :

- Appel à des professeurs d'enseignement général (technique d'expression, français, calcul).

- Enseignement pratique et spécialisé organisé dans des bibliothèques agréées et subventionnées par les centres de formation.

Carrefour n° 3 : Problèmes administratifs

- Locaux - construction et aménagement :

Les participants constatent que, très souvent, les bibliothécaires sont mis devant le fait accompli, les élus locaux et les architectes prenant tout en main. Il faut signaler l'existence d'un document établi par la D.B.L.P. qui est très utile lors de la programmation d'un nouvel équipement ; il énumère les besoins quantitatifs et qualitatifs pour le présent et l'avenir et répond aux questions : « Comment construire ? Où ? Pour qui ? Pourquoi ? Quand ? ».

- Budget et plan comptable :

On constate que la répartition budgétaire évolue. Les périodiques en représentent une part croissante (1/10^e du budget). Les documentaires représentent 50 % des achats et la progression constante des ouvrages des classes 300 et 900, due probablement à l'éducation permanente, réclame une augmentation du crédit « achats de livres ».

Le prix de revient d'une animation est difficile à chiffrer à l'avance. La création d'une association — loi de 1901 — permet de financer avec plus de souplesse beaucoup d'animations particulières (expositions, ciné-club, etc.).

Carrefour n° 4 : Animation et insertion dans la vie culturelle locale

30 participants (B.M. - B.P. - Bibliothèques d'entreprise - 1 élève de l'E.N.S.B.).

Le questionnaire préparatoire montre que de nombreuses initiatives sont déjà prises dans le domaine de l'animation d'une bibliothèque. Il fait également état de la pauvreté des moyens et surtout de l'état empirique des recherches dans ce domaine, dû au manque de véritable définition de ce travail d'animation au niveau national.

Les expériences de formation du personnel organisées par la D.B.L.P. et l'E.N.S.B. sont encore très parcellaires et restent discutables dans leur orientation. Elles ne correspondent pas à une ligne de conduite qui pourrait s'appliquer à toutes les bibliothèques, principalement de lecture publique.

Les participants à ce carrefour voudraient que soit acceptée la formule suivante : quand les conditions techniques du métier sont réalisées, la fonction essentielle du bibliothécaire devrait être cette animation qui doit permettre :



- d'aller chercher de nouveaux lecteurs,
- de faire progresser le niveau de lecture de ceux qui viennent déjà à la bibliothèque.

● Son but :

Permettre à la population d'une ville ou d'une entreprise, de tous âges, tous niveaux, tous besoins, de s'emparer du livre comme d'un objet de connaissance, de loisir, de détente, pour mieux appréhender tous les domaines de la vie (politique, sociale, esthétique, professionnelle et de loisirs).

Mais l'animation en bibliothèque s'inscrit dans tout ce qui est fait ou à faire autour du livre : à l'école, dans les centres et Maisons de jeunes et de l'enfance, groupes du 3^e âge, entreprises, etc...

● Les moyens :

Connaissance du milieu (de la ville, de l'entreprise), de toutes ses structures sociales, économiques, culturelles. Nécessité pour le bibliothécaire d'être associé à la vie de la ville, de l'entreprise, par sa participation aux groupes de réflexion.

Notions de psycho-sociologie : comprendre ses lecteurs et les lecteurs potentiels, qualité de l'accueil, respect des lecteurs, qualité des livres proposés.

● Formation :

Sans nier l'intérêt de collaborateurs spécialisés extérieurs à la bibliothèque pour des domaines précis et chaque fois que cela est possible, il convient de donner à tout le personnel des notions indispensables de psycho-sociologie et des techniques d'animation.

Sans vouloir faire des bibliothécaires des hommes de théâtre, des spécialistes de l'audio-visuel, des spécialistes du graphisme, etc., il serait bon que des notions générales leur soient données afin de leur permettre d'apprécier le travail de leurs collaborateurs et là aussi de pouvoir diriger convenablement toutes les activités de la bibliothèque.

Le temps donné à cette formation tant générale que spécialisée doit être apprécié avec autant de sérieux que pour les autres domaines techniques du métier. (Possibilité d'obtenir des diplômes correspondant à des unités de valeur universitaires).

Il convient enfin de déboucher, sur le plan administratif, à un statut nouveau qui tienne compte de ces nouveaux besoins de formation.

L'animation suppose aussi :

Un recyclage reconnu pour le personnel en place, compte tenu de l'évolution des techniques en ce domaine.

Une information officielle permanente communiquée à toutes les bibliothèques.

Des services communs d'aide pour la création d'expositions, de catalogues, de bibliographies, etc.

Un centre commun de recherches d'animation pour l'enfance et la jeunesse qui intéresse à la fois les bibliothèques publiques, le corps enseignant et les centres d'animation de l'enfance.

Carrefour n° 5 : Problèmes particuliers aux sections enfantines

30 participants.

Parmi eux, 20 sont employés dans des sections enfantines, 8 possèdent le C.A.F.B., 3 s'y préparent.

Formation utilisée : Stages Heure joyeuse, Clamart, CEDIRC, CMEA, Cours de l'A.B.F.

● Remarques préalables .

La section enfantine tend de plus en plus à avoir un équipement spécifique avec un personnel particulier. Cependant elle est rarement dirigée par un bibliothécaire, parfois c'est un sous-bibliothécaire qui la dirige mais ce peut être aussi un employé de bibliothèque.

Quelle que soit la formation initiale du personnel travaillant dans les sections enfantines, chacun des participants a montré qu'il possédait une expérience très intéressante et variée concernant les méthodes de travail, les activités à promouvoir, les rapports avec les classes.

Il faut donc :

Faire reconnaître la légitimité du poste de bibliothécaire pour les sections enfantines.

Donner aux employés en place une formation qui pourra leur permettre d'accéder au grade correspondant à leurs responsabilités.

- Quelques suggestions sur le contenu de la formation :

Connaissance de la littérature enfantine : les participants ont exprimé le désir d'être mieux formés afin de pouvoir juger personnellement de la valeur des livres en acquérant des notions de méthode d'analyse, de critique littéraire.

Psychologie de l'enfant liée au problème de la lecture : notions sur les techniques d'apprentissage de la lecture et les problèmes qu'il soulève (les retards de lecture, leurs effets sur la psychologie de l'enfant, une meilleure connaissance de cette psychologie, les enfants dans les différentes structures d'accueil).

Animation : Organisation de stages pratiques, formation de groupes de travail et de réflexion avec échange d'expériences.

Carrefour n° 6 : Problèmes particuliers aux discothèques

14 participants.

Les points qui ont été considérés comme les plus importants pour une formation de discothécaires ont été définis dans un projet qui a été élaboré par la sous-section des discothécaires et dont un exemplaire a été remis à la D.B.L.P. et aux divers syndicats.

- Les acquisitions :

Les participants souhaitent que le budget de la discothèque soit délimité par rapport à la masse budgétaire consacrée à l'ensemble des documents et que cette répartition soit faite en collaboration avec les responsables des divers services.

Les moyens budgétaires souhaités devraient permettre d'acheter 1 000 disques par an environ en plus du remplacement des disques défraîchis ou rebutés. Compte tenu de l'édition phonographique annuelle, le problème des acquisitions se pose par le choix de 1 000 disques sur 5 000.

La formation du discothécaire devra porter sur les éléments qui peuvent servir de critère pour déterminer la qualité des disques et pour faire le choix. Cette formation devrait porter en particulier sur les instruments de travail qui permettent de se tenir au courant de l'édition phonographique (*La Discographie de France*) et sur la qualité de cette édition (revues critiques comme *Diapason* ou *Harmonie*, revues sélectives comme *Sillon*).

Un cours de formation devrait porter aussi sur une bibliographie musicale donnant la liste des manuels pouvant être utiles pour la constitution d'un fonds de qualité ouvert à toutes les formes musicales.

Une formation pratique et concrète devrait porter aussi sur les réseaux de distribution et de diffusion du disque : disquaires détaillants, grossistes, éditeurs eux-mêmes, services d'abonnement nouveautés, services de presse et sur les réductions que l'on peut obtenir selon la formule adoptée ainsi que sur la qualité du service rendu par le fournisseur.

- L'animation :

Il n'y a pas de politique musicale de masse en France. Il n'y a pas de public pour la musique. Toute tentative d'animation dans ce sens est de ce fait rendue très difficile.

Il faut considérer que le travail de discothécaire et celui d'un animateur culturel sont deux métiers bien distincts. Ils peuvent être complémentaires, mais demandent des compétences spécifiques. Le discothécaire doit avant tout se préoccuper d'avoir une collection riche, de bonne qualité, se battre pour avoir des crédits pour enrichir sa collection. C'est seulement à partir du moment où il peut proposer à son public un large choix de disques que le discothécaire peut intervenir.

Deux étapes dans l'animation :

Elle commence dès le premier contact avec le public soit sous une forme individuelle, soit collective au fur et à mesure que le public s'accroît et que les contacts individuels systématiques ne sont plus possibles. Cela doit se traduire par un bon accueil du public, une bonne information, des conseils quand il le désire, bref le sens de la relation publique et du service public. D'autre part un autre type d'intervention est encore possible à ce niveau. Le discothécaire peut et doit promouvoir les disques de qualité ne bénéficiant pas de la publicité des chaînes de radio et de télévision. C'est le cas de toutes les formes modernes : free jazz, recherches expérimentales, folk songs, chansons de qualité. Le but de ce type d'animation est de contrebalancer autant que

faire se peut les méfaits du matraquage publicitaire dont bénéficient certains « produits musicaux » qui n'ont rien à voir avec la musique.

Elle peut se poursuivre avec la programmation de spectacles, de concerts. Le discothécaire n'a pas à agir directement dans ce cas. Il peut s'associer au travail des organismes culturels plus compétents. Eventuellement participer aux commissions de programmation des spectacles. Il paraît difficile de lui demander outre ses attributions de prendre systématiquement la responsabilité de ce genre de spectacle. Tout d'abord parce que c'est un autre métier, et que ce métier est exigeant : assurer une programmation régulière et de qualité, assurer une publicité importante demandent du temps et de l'ingéniosité. Le discothécaire peut et doit s'associer à tous les efforts pour promouvoir une politique culturelle musicale. (Il peut déjà être un élément précieux s'il peut mettre à la disposition du public une documentation de qualité.)

Le carrefour met en garde les participants à cette journée d'étude sur les dangers d'une animation destinée à masquer les insuffisances et les misères de la profession.

- Les structures de formation :

Les participants souhaitent que soit mis sur pied une formation spécifique qui pourrait s'intégrer au C.A.F.B., sur la base du projet élaboré par la sous-section des discothécaires de l'A.B.F. Ils souhaitent que les discothécaires soient représentés aux commissions de travail, commissions qui seraient composées par tous les courants de la profession. Ils souhaitent que cette formation débouche sur un statut dans la fonction communale au même titre que celui des bibliothécaires.



Bien que nous n'ayions pas le compte rendu du carrefour n° 2, nous pouvons dégager la première synthèse de cette journée d'étude.

1° Le manque d'informations : manque d'outils qui nous tiendraient très régulièrement au courant. Plus d'informations dans le *Bulletin des bibliothèques de France*. Faire de *Lecture et bibliothèques*, avec la collaboration de tous, un meilleur outil d'information.

2° Créer des services communs : Catalogage centralisé (ex. des B.T.), expositions (fichier central à Beaugrenelle), bibliographies thématiques.

3° Modification de l'enseignement : Bibliographie, littérature enfantine, notion de sociologie (étude du milieu), de psychologie et de pédagogie. Formateurs spécialisés.

4° Création de centres de formation (et éventuellement de nouveaux diplômes).

5° Création de centres de recyclage (en particulier pour les problèmes administratifs) dans les centres de formation permanente. (Pour le moment seule l'A.B.F. s'en préoccupe).

6° Ne pas donner de responsabilités sans donner la formation nécessaire et le grade équivalent.